



Vente nue-propriété

Par **Mina2004**, le 07/10/2020 à 10:47

Bonjour

Voilà ma question :

En 2008 au décès de mon père ,j'ai hérité des 3/5 de la résidence principale de mes parents; en 2009 ma mère âgée de 81 ans m'a fait donation des 5/8 restant en nue propriété (valeur vénale des 5/8: 250 000 euros sur l'acte). Sur quoi est basée le calcul de la plus value si je revends ma nue propriété actuellement (âge de ma mère 92 ans)

Merci

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le 07/10/2020 à 10:57

Bonjour,

à défaut de pouvoir vous répondre, je vous propose de vous renseigner auprès de votre notaire, il aura sûrement la réponse.